



## Être Membre du bureau sans être un licencié de l'association est ce possible ?

Par **Tsubaki Akaï**, le **02/10/2019** à **20:06**

Bonjour, une personne non adhérente à l'association peut-elle prétendre à devenir membre du bureau et/ou occuper un des trois postes clé tels que "président", "trésorier", ou "secrétaire"?

Merci pour votre aide.